

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - $\ensuremath{\mathsf{TPSGC}}$

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Ship Refits and Conversions / Radoubss et modifications de navires and / et 11 Laurier St. / 11, rue Laurier 6C2, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

		, <u> </u>	Jour Glauses et Goriaition		
Title - Sujet					
NGCC CORNWALLIS -PVN cale seche					
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.			
F7049-190047/A		004			
Client Reference No N° de référence du client			Date		
F7049-190047			2019-11-15		
GETS Reference No N° de référence de SEAG	·				
PW-\$\$MD-034-27482					
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FI	MS No.	/N° \	VME		
034md.F7049-190047					
Solicitation Closes - L'invitation pro	end f	in	Time Zone		
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire		
on - le 2019-12-18			Eastern Standard Time		
011 10 = =			EST		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur		
Green, Dave			034md		
Telephone No N° de téléphone	FAX	No	N° de FAX		
(819) 420-2900 ()			() -		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone
Facsimile No N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)
Signature Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Amd. No. - N° de la modif. 001

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ 034mdF7049\text{-}190047 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur 034md CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification nº 1 de l'invitation à soumissionner vise à :

- 1) Modifier L'invitation prend fin
- 2) Modifier 2.7 Période des travaux marine
- 3) Modifier 7.3.1 and 7.3.2
- 4) Répondre à des demandes de renseignement de fournisseurs

1) Modifier L'invitation prend fin

Supprimer: 2019-12-05

Insérer: 2019-12-18

2) Modifier 2.7 Période des travaux - marine

Supprimer (en entier): 2.7 Période des travaux - marine

Insérer:

2.7 Période des travaux - marine

Les travaux doivent débuter et être achevés comme suit :

Début : 6 avril, 2020

Achèvement: 15 janvier, 2021

En présentant une soumission, le soumissionnaire confirme qu'il a suffisamment de matériel et de ressources humaines affectées ou disponibles et que la période de travail ci-dessus permettra de terminer les travaux prévus ainsi qu'une quantité raisonnable de travaux imprévus.

2.7.1 Instructions supplémentaires sur la période des travaux

À compter de la date de début des travaux radoub, de jusqu'à le **4 janvier, 2021** le navire sera sans équipage, il sera considéré comme étant hors service,. Durant cette période, la charge ou la garde du navire sera assurée par l'entrepreneur et il en aura le contrôle.

Le **4 janvier**, **2021**, l'équipage doit pouvoir habiter pleinement le navire pour contribuer aux activités de mise en service et mener les tests et les essais. Pour que le navire soit habitable, la cuisine du navire doit être rendue opérationnelle, les logements de l'équipage doivent être

 $\label{eq:continuous} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F7049-190047/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F7049-190047 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier

034mdF7049-190047

034md CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

nettoyés et préparés, les toilettes et les douches doivent être entièrement fonctionnelles, l'eau potable doit être fournie et les salles de bain doivent être opérationnelles.

À partir du moment où l'équipage regagne le navire jusqu'à la fin de la période des travaux (15 janvier, 2021), le navire sera habité et sera considéré comme étant en service. Durant cette période, la charge et la garde du navire seront assurées par le Canada et il en aura le contrôle.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à l'annexe I – Garde du navire, appendices 1 – Certificat d'acceptation.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à l'annexe I – Garde du navire, appendices 2 – Certificat d'acceptation.

3) Modifier 7.3.1 and 7.3.2

Supprimer (en entier): 7.3.1 Période des travaux - Marine, et 7.3.2 Instructions supplémentaires sur la période des travaux

Insérer:

7.3.1 Période des travaux - Marine

Les travaux doivent débuter et prendre fin comme suit :

Début : 6 avril, 2020

Achèvement: 15 janvier, 2021

- 2. L'entrepreneur convient que le temps indiqué ci-dessus (période des travaux) est suffisant pour l'exécution des travaux mentionnés et pour absorber une quantité raisonnable de travaux imprévus. L'entrepreneur atteste qu'il a suffisamment de matériaux et de ressources humaines attribuées ou disponibles pour exécuter les travaux en question et une quantité raisonnable de travaux imprévus durant la période des travaux.
 - Le Canada a le droit de reporter l'arrivée du navire aux installations de l'entrepreneur selon les conditions suivantes :
- a) Le Canada donne un avis préalable de 10 jours civils pour un retard de tout au plus 15 jours.

L'entrepreneur ne peut réclamer aucun coût additionnel si le navire arrive à ses installations avec un retard de tout au plus 15 jours civils suivant la date du début des travaux indiquée ci-dessus. La date d'achèvement sera prolongée d'une période égale à la durée du retard.

034mdF7049-190047

b) En cas de retard, le Canada ne donne pas d'avis préalable de 10 jours civils. La date d'achèvement sera ajustée raisonnablement selon l'incidence du retard, et le Canada versera seulement les frais de service quotidiens indiqués dans la base de paiement pour la période de retard.

7.3.2 Instructions supplémentaires sur la période des travaux

À compte du début des travaux de radoub, jusqu'au 4 janvier, 2021, le navire sera sans équipage durant la période des travaux et il sera considéré comme n'étant pas en service actif. Durant cette période, la charge et la garde du navire sera assurée par l'entrepreneur et il en aura le contrôle.

Le 4 janvier, 2021, l'équipage doit pouvoir habiter pleinement le navire pour se préparer à la mise en service du navire, contribuer aux activités de mise en service et mener les tests et les essais. Pour que le navire soit habitable, la cuisine du navire doit être rendue opérationnelle, les logements de l'équipage doivent être nettoyés et préparés, les toilettes et les douches doivent être entièrement fonctionnelles, l'eau potable doit être fournie et les salles de bain doivent être opérationnelles.

À partir du moment où l'équipage regagne le navire jusqu'à la fin de la période des travaux (15 janvier, 2021), le navire sera habité et sera considéré comme étant en service. Durant cette période, la charge et la garde du navire seront assurées par le Canada et il en aura le contrôle.

4) Répondre à des demandes de renseignement de fournisseurs

- Q2. En ce qui concerne la demande de soumissions mentionnée dans le titre, section 4, Électricité et électronique, pouvez-vous fournir les documents connexes existants, notamment:
 - Schéma électrique unifilaire
 - Analyse de la charge
 - Toute autre étude électrique disponible depuis la construction du navire
- A2. Veuillez noter que les schéma électrique unifilaire et l'analyse de la charge demandés se trouvent dans le TDP sous le point 11 de la spécification. (VNDB2_352-02_ELECTRICAL SYSTEM ONE LINE DIAGRAM_1OF2, VNDB2_352-02_ELECTRICAL SYSTEM ONE LINE DIAGRAM_2OF2, VNDB2_352-01_Electrical load Analysis_1to27).

Fin de modification n° 4 de l'invitation à soumissionner